

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 SEPTEMBRE 2020

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS- L.LAINÉ- N.THOMAS-P.THOMAS-
A.DAVID -S.ABRAHAM- J.M.VIDELOT –S.LE MÉE- M.PINÇON- S.
GILLOT

Madame Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance.

2020-41 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D' EAU POTABLE 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal:

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de GRACE-UZEL. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2020-42 PLAN DE RELANCE DU DÉPARTEMENT : APPEL A PROJET

Face à la crise sanitaire, le département a décidé de lancer un plan de relance sous la forme d'un Fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période de 2020-2021.

Ce plan de relance se veut à la fois réactif, en soutenant des opérations en capacité de démarrer sous un délai très bref, et efficace, en s'adressant préférentiellement aux projets susceptibles de rejaillir sur les petites et moyennes entreprises locales. Aussi, le choix a été fait de réserver ce fonds exclusivement aux projets communaux, d'un montant inférieur à 200 000 HT. Il autorisera une subvention en fonction du montant de l'opération.

La commune a souhaité candidaté pour l'aménagement d'un terrain multisports sous le parking de l'Espace Arc-en-Ciel. L'opération représente un montant de 49.580 € HT permettant une subvention à hauteur de 80 % soit 39 664 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable.

2020-43 CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (ANNULE ET REMPLACE LA 2020-26)

Cette commission d'ouverture des plis comporte, outre Monsieur le Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

2020-44 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Le gouvernement a affirmé sa volonté d'accompagner la relance dans les territoires en reconstruisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

En plus des deux milliards d'euros de dotations de soutiens aux investissements (DETR, DSIL, DSID et DPV) ouverts au sein de la loi de finances pour 2020, l'enveloppe consacrée à la DSIL est dotée d'un milliard d'euros supplémentaire par la 3^{ème} loi de finances rectificative.

Un appel à projets supplémentaire est donc ouvert à ce titre, la Commune présente la possibilité d'accompagnement sur l'aménagement de l'ancienne des Fêtes pour une rénovation thermique et les aménagements extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise le Maire a constitué le dossier de demande de subvention.

2020-45 SUBVENTION POUR LE BUDGET LOTISSEMENT DU CLOS RÉMI

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la subvention au budget Clos Rémi pour un montant de 45 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2020-46 VOIRIE : ACCES PARCELLES PARTICULIERS

Monsieur le Maire et le Conseil sont invités à délibérer sur la mise en place des entrées de champs ou de propriétés des particuliers.

La Municipalité s'engage à remettre en état les buses obturées.

Concernant les projets de création ou d'aménagement, les modalités sont les suivantes :

=>A charge pour la commune :

- *Curage du fossé*

=>A charge pour le particulier :

- *Achat de la buse (possibilité via la commune avec refacturation à prix coûtant)*
- *Pose de la buse et remblai*

Chaque entrée fera 6m au minimum, au-delà, le particulier sera dans l'obligation de mettre un regard tous les 12m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.